

KAITH SKOOL - Conditions Générales de Vente

PRÉSENTATION

KAITH SKOOL est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 74 rue Albert 75013 PARIS (France). KAITH SKOOL développe, propose et dispense des formations en présentiel en cours collectif ou en cours individuel.

KAITH SKOOL réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations KAITH SKOOL étant ci-après dénommée "l'Offre de services KAITH SKOOL" ou "l'Offre de services").

DEFINITIONS

Formation longue durée :

Formation Pro :

Parcours à la carte :

Cours collectif :

Cours individuel :

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services KAITH SKOOL relatives à des commandes passées auprès de KAITH SKOOL par tout client professionnel ou particulier (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de KAITH SKOOL, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que KAITH SKOOL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV ainsi que par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents, le cas échéant.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de KAITH SKOOL, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par KAITH SKOOL. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, KAITH SKOOL facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Généralités

L'acceptation de KAITH SKOOL étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, KAITH SKOOL se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les prix des formations professionnelles et les prix des parcours à la carte sont indiqués au catalogue hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Formations professionnelles

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations professionnelles, longues ou courtes, disponibles au catalogue KAITH SKOOL et réalisées dans les locaux KAITH SKOOL ou des locaux mis à disposition par KAITH SKOOL.

Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, selon les échéances suivantes :

- Formation professionnelle 10 mois :
- Règlement comptant à l'ordre de KAITH SKOOL ou
- 1 400 euros payables au jour de l'inscription et
- 4 chèques de 1500 euros encaissés chaque mois sur la durée de la formation.

- Formation professionnelle 4 mois :
- Règlement comptant à l'ordre de KAITH SKOOL ou
- 900 euros payables au jour de l'inscription et
- 4 chèques de 1000 euros encaissés chaque mois sur la durée de la formation.

- Formation professionnelle 2 mois :
- Règlement comptant, sans escompte à l'ordre de KAITH SKOOL.

Parcours à la carte

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les cours collectifs ou individuels disponibles au catalogue KAITH SKOOL et réalisées dans les locaux KAITH SKOOL ou des locaux mis à disposition par KAITH SKOOL.

Conditions financières

Le règlement du prix des cours est à effectuer, à l'inscription, au comptant, sans escompte à l'ordre de KAITH SKOOL.

Remplacement d'un participant

Le remplacement d'un participant n'est pas possible.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, KAITH SKOOL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L

6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Règlement par un Organisme de financement

En cas de règlement par un organisme de financement, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Le Client doit l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à KAITH SKOOL.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme de financement, la différence sera directement facturée par KAITH SKOOL au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme de financement ne parvient pas à KAITH SKOOL au premier jour de la formation, KAITH SKOOL se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre KAITH SKOOL et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Toutefois, si KAITH SKOOL organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session. (non applicable pour les formations professionnelles 4 mois et 10 mois).

DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES KAITH SKOOL

Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par KAITH SKOOL sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par KAITH SKOOL d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission devis.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance

et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par KAITH SKOOL à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Facturation – Règlement

Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, paperboard, marqueurs, ...) sont facturés en sus.

Paiement

Toute formation commencée est due en entier.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions prévues à l'article 5.

Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, KAITH SKOOL pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. KAITH SKOOL aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à KAITH SKOOL.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à KAITH SKOOL, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), KAITH SKOOL pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Limitations de responsabilité de KAITH SKOOL

La responsabilité de KAITH SKOOL ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du matériel de formation par le Client ou toute cause étrangère à KAITH SKOOL.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de KAITH SKOOL est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de KAITH SKOOL est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de KAITH SKOOL ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Force majeure

KAITH SKOOL ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive :

- la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à KAITH SKOOL,
- les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement,
- l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type,
- ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de KAITH SKOOL.

Propriété intellectuelle

KAITH SKOOL est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par KAITH SKOOL pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de KAITH SKOOL.

À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord formel de KAITH SKOOL.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, KAITH SKOOL demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par KAITH SKOOL au Client.

KAITH SKOOL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

Communication

Le Client accepte d'être cité par KAITH SKOOL comme client de ses offres de services, aux frais de KAITH SKOOL.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, KAITH SKOOL peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de

gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par KAITH SKOOL aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à KAITH SKOOL.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

KAITH SKOOL conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable – Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourrait être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS** quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas en cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société KAITH SKOOL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par KAITH SKOOL à son siège social au 74 rue Albert – 75013 PARIS.

J _____ e
soussigné, _____
_____, reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente,
les avoir comprise et m'engage à les appliquer.

Fait à Paris

Signature

Le

En deux exemplaires